



DÉCISION DU MAIRE

Décision n° 50/2026

OBJET : Contrat de cession de droits de représentation avec SARL « La ferme de Tiligolo » pour la représentation du spectacle « Madame Chaussette à la recherche de Doudou Lapin » à destination des enfants accueillis au sein des établissements d'accueil du jeune enfant, le 11 juin 2026.

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération n° 14/2026 du Conseil municipal du 13 avril 2026 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Considérant la proposition faite par la SARL « La ferme de Tiligolo », pour la représentation du spectacle « Madame Chaussette à la recherche de Doudou Lapin » le jeudi 11 juin 2026 à 10h à destination des structures petite enfance,

Article 1 : DECIDE de conclure un contrat de cession de droits de représentation avec SARL « La ferme de Tiligolo », représentée par Monsieur Estenoza Tonio et Monsieur Boiteau Vincent en leurs qualités de co-gérants, La Gaudière 79150 SAINT MAURICE ETUSSON.

Article 2 : DECIDE de signer ce contrat sous forme d'une prestation de spectacle qui aura lieu le jeudi 11 juin 2026, à 10h00, à la Maison de la Petite Enfance à Morangis.

Article 3 : DECIDE de signer ce contrat pour un montant de 635.00 € TTC (six-cent-trente-cinq euros et 0 centimes).

Article 4 : DIT que la somme correspondante est inscrite au budget.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise au Responsable du service de gestion comptable de Palaiseau.

Fait à Morangis, le 14 avril 2026.

Madame le Maire,
Brigitte VERMILLET



Décision certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

